

**DELIBERATION**  
**du Conseil d'Administration de l'Université de Reims-Champagne-Ardenne**

**Séance du 11 Juillet 2017**

**Délibération n°56-2017 relative à la tarification de la formation tout au long de la vie**

**VU le code de l'éducation, et son article D714-62,**

Le Conseil d'Administration de l'Université de Reims Champagne-Ardenne approuve la tarification de la formation tout au long de la vie.

Membres ayant voix délibérative

Membres statutaires	36	Membres présents	19
Membres en exercice	36	Membres représentés	10
Majorité absolue	19		
Nombre de pouvoirs	10		

Décompte des suffrages

Votants	29	Pour	29	Contre	0	Abstentions	0
---------	----	------	----	--------	---	-------------	---

Délibération adoptée

Visa du Président  
Guillaume GELLEE



Document en annexe au présent extrait : Tarification formation tout au long de la vie

Extrait transmis au Recteur, Chancelier des Universités le : 21-09-2017

Document mis en ligne le : 21-09-2017